



# SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

**Tel:** 03 89 54 92 58 **Fax:** 03 89 64 16 61

**E-Mail :** [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

**Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :  
<http://68.snuipp.fr/spip.php?article1203>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

## *Bonne rentrée à tous*

### **SOMMAIRE**

- 1) CAPD du 3<sup>ème</sup> mouvement 2009 et liste complémentaire**
- 2) Carte scolaire : CTPD le vendredi 4 septembre 2009**
- 3) Un dossier complet du SNUipp Haut-Rhin sur la grippe A/H1-N1 dans les écoles**
- 4) La prime de 400 euros concernant les évaluations CM2 et CE1**
- 5) Ecole numérique rurale**
- 6) Où est passée la prime pour les directeurs d'école ?**
- 7) Les calendriers scolaires pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013**

### **1) CAPD du 3<sup>ème</sup> mouvement 2009 et liste complémentaire**

A l'issue de la CAPD du 27 août, plus de 40 personnes restent sans poste et seront affectées (pour la rentrée) en surnombre auprès des IEN des différentes circonscriptions. La CAPD prenant en compte les ouvertures de classes ainsi que ces 40 personnes restantes aura lieu le vendredi 4 septembre 2009.

A l'issue de cette CAPD, les personnes toujours sans postes resteront à disposition des IEN jusqu'à ce qu'un poste se libère.

A titre d'information, le surnombre est encore plus important dans le 67 ce qui est de mauvais augures pour les 30 inscrits sur la liste complémentaire cette année.

**Tous les résultats de la CAPD du 4 septembre 2009 seront en ligne sur notre site en fin de matinée.**

### **2) Carte scolaire : CTPD le vendredi 4 septembre 2009**

**Si vos chiffres d'écoles montrent une ouverture ou une fermeture à la rentrée, prenez rapidement contact avec la section le jeudi 3 septembre toute la journée, il y a urgence :**

Par téléphone au 03 89 54 92 58 / 03 89 64 16 61 ou renvoyer rapidement votre enquête :

- [Formulaire enquête carte scolaire](#)

- [Enquête carte scolaire au format Word](#) à remplir et [renvoyer par internet au SNUipp](#)

- [Enquête carte scolaire au format PDF](#) à imprimer et à faxer au 03 89 64 16 61 ou renvoyer par courrier postal au SNUipp 68 19 bd Wallach 68100 MULHOUSE.

[Seuils d'ouverture et de fermeture](#)

### **3) Un dossier complet du SNUipp Haut-Rhin sur la grippe A/H1-N1 dans les écoles**

**Luc CHATEL a présenté le dispositif de prévention mis en place à la rentrée.**

*La première partie du plan concerne l'information et la protection. Un dépliant sera diffusé à 12 millions d'exemplaires et permettra d'informer les familles sur les mesures prises et les précautions*

*pour éviter la contamination : lavage des mains, des poignées de porte, utilisation de mouchoirs en papier, gestes de protection (éviter de s'embrasser, de se serrer la main, se couvrir la bouche quand on tousse...). Une information sera donnée en classe.*

*Le plan détaille ensuite la conduite à tenir en cas de suspicion de cas dans l'école. L'élève ou le personnel manifestant des symptômes grippaux doit être isolé et renvoyé à son domicile et, précise la circulaire, l'EN doit être prévenu, ainsi que les écoles avoisinantes. Dès que 3 cas surviennent en moins d'une semaine « dans une même classe ou dans des classes différentes avec des activités partagées », les cas sont dits groupés. Le directeur d'école doit alors prévenir la DDASS, recenser les personnes proches pour qu'elles consultent rapidement, prévenir l'inspection académique qui avertit le préfet. Ce dernier peut alors décider une fermeture de l'établissement au moins après 6 jours, et décidera ensuite de sa réouverture. Au plan national, une mesure de fermeture générale pourra être décidée par le centre interministériel de crise. Enfin, dans ce cas, des dispositions nationales et locales sont prises pour assurer les continuités administrative et pédagogique. France 5 et France Culture diffuseront des émissions pédagogiques et le CNED et l'Académie en ligne proposeront des modules.*

*Pour le SNUipp Haut-Rhin des points restent flous : la question des fratries, la protection des enseignantes enceintes, la conduite à tenir par les enseignants dont les propres enfants seront atteints, l'organisation des ramassages scolaires, les remplacements, la vaccination des enseignants, les moyens d'action des enseignants qui seront référents. Le ministre a mis en avant lors de sa conférence de presse le rôle des personnels de santé. Or on sait que leur nombre dans l'enseignement primaire est totalement insuffisant. Comment les enseignants des écoles pourront-ils pallier ce manque ? D'autre part, le ministre a affirmé que la cantine relève « d'une activité partagée », on peut supposer que la récréation en est une autre et donc la définition des cas groupés pourrait, pour les écoles maternelles et élémentaires, devenir « 3 cas dans l'école ». Autant de questions à trancher dès les premiers jours de la rentrée !*

**Dans notre département, une circulaire de l'IA est en cours de rédaction et sera envoyé prochainement dans les écoles. Un logiciel permettant le recensement des différents cas sera mis en place par l'IA. Les Maires seront réunis sur ce sujet par le préfet le mercredi 02 septembre.**

Publiées tardivement, les instructions relatives à la grippe laissent de côté une question qui devient maintenant centrale : la protection du personnel.

Le SNUipp réclame une réaction rapide du Ministère en cette période de rentrée pour que soit mise en place :

- l'information des enseignants
- les protocoles liés aux conduites à tenir
- le délivrance de matériels (savon liquide, gants, masques, poubelles à couvercle, mouchoirs en papier, etc....)
- une campagne gratuite de vaccination de l'ensemble des enseignants

En effet, aucune information encore concernant la vaccination des enseignants alors que d'autres ministères lancent des enquêtes auprès de leurs agents pour les vacciner (notamment le Ministère de la Justice).

#### **Toutes les circulaires en lien :**

- Circulaire ministérielle du 31 juillet 2009 : Note aux directeurs d'écoles et professeurs

[Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A \(H1N1\) – Diffusion des gestes barrières dans les classes](#)

- « Comment informer les familles ? Comment protéger les élèves ? Quels sont les gestes barrières ? »

Autant de questions abordées dans [le 4 pages d'information édités par le ministère.](#)

- [Existe-t-il des populations à risque de complications lors d'infections par des virus grippaux ?](#)

**A lire absolument : Les dernières circulaires du BO N°31 du 27 août 2009**

- [Rôle des personnels de santé dans le cadre d'une pandémie grippale](#)

- [Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A/H1N1 - Diffusion des gestes barrières dans les classes.](#)

**Avoir aussi :** [L'Analyse et le résumé du café pédagogique sur les circulaires du BO n°31 du 27 août 2009](#)

[Le dossier complet du café pédagogique sur la grippe A/H1-N1 dans les écoles](#)

#### **4) La prime de 400 euros concernant les évaluations CM2 et CE1**

Les services de l'Inspection Académique vont «essayer» de verser les primes pour le mois d'octobre 2009.

Modalités d'attribution de l'indemnité créée au bénéfice des enseignants du premier degré procédant aux évaluations nationales des élèves des classes de cours élémentaire première année (CE1) et de cours moyen deuxième année (CM2) : [La circulaire ministérielle](#)

Textes de référence :

- [Décret n° 2009-808 du 30 juin 2009](#)
- [Arrêté du 30 juin 2009](#)

#### **5) Ecole numérique rurale**

Lors de la CAPD du 27 août, le SNUipp a demandé des précisions sur les projets en cours. 21 projets ont été validés au mois de juillet. Des garanties ont été apportées par le Ministère sur le financement des 56 projets. Les 35 restants seront validés dans les semaines qui viennent

#### **6) Où est passée la prime pour les directeurs d'école ?**

En novembre 2008, les directeurs d'école avaient touché une prime allant de 200 à 600 euros (selon le nombre de classes) pour l'ensemble de l'année. Cette prime aurait dû être mensualisée dès le mois de janvier 2009. Cependant elle ne l'a pas été et aucune information n'émane depuis de l'administration sur son éventuelle renouvellement. Une affaire à suivre...

#### **7) Les calendriers scolaires pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013**

[Ils sont en lien en cliquant ici](#)

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**